

N°41 - Automne 2024

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Bram DE LANGE, Mattéo GODIN et Gwendoline MOREAU

Comité scientifique

Dries CUYVERS, Amynah GANGJI, Virginie MAGHE, Pierre-François MICHIELS et Toon VERMEIR

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto – Communication Agency Photographie : @ Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

ARTOOS GROUP

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Virginie MAGHE

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels-http://ibsa.brussels

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°41 - Automne 2024

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'E	SSENTIEL DE LA CONJONCTURE	7
1.	CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE	9
1.1.	La croissance économique a ralenti et l'inflation a poursuivi sa baisse en 2023	9
1.2.	Au cours du premier semestre 2024, les tendances économiques mondiales sont similaires à celles de 2023	10
1.3.	Évolutions en Belgique et dans la zone euro pendant le premier semestre de 2024	11
1.4.	Que disent les dernières prévisions ?	12
1.5.	Quels sont les risques susceptibles d'influencer les évolutions futures ?	13
2.	CONJONCTURE À BRUXELLES	15
2.1.	Évolution de l'activité économique bruxelloise récente	15
2.2.	Focus sur l'activité des secteurs marchands au premier semestre de 2024	18
2.3.	Emploi et chômage	23
GLO	DSSAIRE	29
RÉF	ÉRENCES	31
LIS.	TE DES TABLEAUX	32
LIS.	TE DES GRAPHIQUES	32

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 13 novembre 2024, sauf mention contraire.



L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

La croissance économique mondiale s'est stabilisée en 2024.

De nombreuses entreprises ont eu besoin de reconstituer leurs stocks faisant augmenter les commandes et stimulant le commerce international. La zone euro a particulièrement bénéficié de cette reprise du commerce mondial et a connu une accélération de sa croissance économique au premier semestre 2024. L'inflation a poursuivi sa baisse au cours de l'année. Ce recul a incité la BCE à réduire ses taux d'intérêt en juin, une première après de nombreuses augmentations.

En Belgique, la croissance économique s'est affaiblie au premier semestre de 2024 par rapport à l'année précédente.

La croissance de la consommation s'est ralentie, mais est restée légèrement positive. Les entreprises ont, quant à elles, continué à augmenter leurs investissements. La Belgique a également moins profité de la reprise du commerce mondial que le reste de la zone euro. La croissance économique a été principalement alimentée par les services, tandis que l'industrie manufacturière a continué de s'affaiblir. Les prévisions les plus récentes tablent sur une croissance économique de 1,1 % en 2024 et de 1,3 % en 2025. L'inflation devrait poursuivre sa baisse pour atteindre 3,2 % en 2024 et 1,9 % en 2025. Les principaux risques sont de nature géopolitique : les guerres en Europe et au Moyen-Orient risquent de s'intensifier, entraînant une hausse des cours du pétrole et des transport des conteneurs. La tendance accrue au **protectionnisme** risque également d'exercer une pression sur l'activité économique.

L'année 2024 aurait également mal commencé pour l'économie marchande bruxelloise. Par rapport au premier semestre de 2023, le secteur marchand se serait contracté de 2,5 % en 2024. Cette baisse est principalement due aux mauvaises performances des secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction. Dans l'industrie manufacturière, la production des secteurs de la construction automobile et de l'industrie chimique a enregistré un recul significatif.

Par ailleurs, les services à la production, qui avaient fortement soutenu la croissance économique depuis la fin de la pandémie, ne progressent plus. En particulier, les activités liées à l'information et à la communication (télécommunications, programmation et informatique, production cinématographique) rencontrent des difficultés à Bruxelles. Cependant, les activités des services aux personnes poursuivent sur la bonne dynamique entamée en 2023. L'Horeca, le commerce de détail et les activités de spectacles sont en progression.

Face au marasme économique du premier semestre et aux grandes incertitudes du moment (conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, volatilité des prix et des taux d'intérêt), la confiance des entreprises et des ménages s'érode. Pour les entrepreneurs bruxellois, cette perte de confiance s'est traduite au premier semestre par une baisse des investissements dans plusieurs secteurs, dont l'industrie, l'hébergement, la construction, ainsi que les activités des sièges sociaux et de consultance.

En lien avec la contraction de l'activité économique bruxelloise, le nombre de salariés bruxellois a diminué au cours du premier semestre 2024. Il s'agit de la première baisse enregistrée depuis début 2020. Cette baisse de l'emploi salarié bruxellois reste toutefois limitée par rapport au recul observé lors de la crise sanitaire. En revanche, le volume de travail des salariés bruxellois a augmenté trimestriellement. Tant pour le nombre de salariés que pour le volume de travail, les évolutions au niveau belge suivent l'évolution observée en Région bruxelloise.

Le travail intérimaire a diminué au sein des entreprises bruxelloises, de façon plus marquée qu'au niveau national. Par ailleurs, l'évolution des intentions de recrutement diffère selon le secteur. Globalement, les intentions de recrutement des entreprises bruxelloises s'améliorent jusqu'en avril 2024. La situation reste ensuite optimiste dans le commerce, avec des intentions d'embauche supérieures à la moyenne de long terme. Par contre, le pessimisme est de mise dans les services aux entreprises (intentions de recrutement sous leur moyenne de long terme) et dans l'industrie manufacturière (forte chute sous la moyenne de long terme).

Le chômage en Région bruxelloise continue d'augmenter depuis janvier 2023, soit depuis 21 mois consécutifs. Le rythme de progression du chômage bruxellois se maintient, avec une hausse de 4,4 % au troisième trimestre 2024 (+4,5 % au troisième trimestre 2023). Par conséquent, les Bruxellois au chômage sont plus nombreux aujourd'hui qu'au plus fort de la crise du COVID - 19. Aux deuxième et troisième trimestres 2024, le chômage bruxellois a augmenté de façon plus marquée pour les Bruxellois âgés de 25 à 49 ans et pour les personnes au chômage depuis un à deux ans.



1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

1.1. LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE A RALENTI ET L'INFLATION A POURSUIVI SA BAISSE EN 2023

L'économie mondiale a progressé de 3,2 % en 2023, soit un ralentissement minime par rapport à l'année 2022, où la croissance économique (voir glossaire) s'établissait à 3,5 %¹. Dans l'ensemble, la croissance économique en 2023 est alimentée par les facteurs suivants²:

- Un marché du travail solide, avec des recrutements massifs au niveau des entreprises et un afflux important de personnes sur le marché du travail;
- Cette vigueur du marché du travail et un nouveau ralentissement de l'inflation ont soutenu le pouvoir d'achat et donc la consommation des ménages;
- Un secteur des services solide qui a bénéficié de dépenses de consommation élevées;
- > Une consommation publique élevée.

Des performances différentes selon les pays

Parmi les économies avancées, c'est surtout l'économie américaine qui a enregistré une forte croissance. L'interaction des facteurs susmentionnés a permis aux États-Unis d'afficher une croissance économique de 2,5 % en 2023. L'économie chinoise a progressé de 5,2 % en 2023³. En revanche, l'économie de la zone euro a connu une année 2023 difficile. Sur une base annuelle, la croissance a ralenti, passant de 3,3 % en 2022 à 0,4 % en 2023⁴. C'est principalement l'économie allemande (-0,3 %) qui a tiré la croissance globale de la zone euro vers le bas en 2023⁵.

L'industrie manufacturière allemande, et plus largement européenne, a été en proie à des problèmes structurels : les nombreuses hausses des taux d'intérêt, l'augmentation des coûts de transport due à des facteurs géopolitiques et les coûts élevés de l'énergie et de la main-d'œuvre⁶.

L'économie belge a progressé de 1,4 % en 2023. Les facteurs susmentionnés ont également soutenu l'activité économique en Belgique. Un cinquième facteur a été la croissance remarquablement forte des investissements des entreprises belges en 2023⁷.

L'inflation mondiale a poursuivi sa baisse en 2023

Au niveau mondial, l'inflation a diminué tout au long de 2023, passant de 8,7 % en moyenne en 2022 à 6,8 % en 2023. Cette baisse est due à la diminution des prix de l'énergie, aux hausses des taux d'intérêt et à la poursuite de la normalisation des chaînes d'approvisionnement⁸. Fin 2023, l'inflation s'établissait à 0,5 % en **Belgique** et à 2,9 % dans la **zone euro**, soit un net recul par rapport à l'année précédente, où l'inflation s'élevait respectivement à 10,4 % et 9,2 %.

Voir références : FMI (octobre 2023) et FMI (janvier 2024).

² Voir références : FMI (avril 2024).

Voir références : FMI (janvier 2024) et FMI (avril 2024).

Voir références : FMI (avril 2024).

Voir références : Commission européenne (mai 2024).

⁶ Voir références : Commission européenne (mai 2024).

Voir références : Bureau fédéral du Plan (février 2024).

Voir références : FMI (avril 2024).

Pourcentages d'inflation mesurés suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

1.2. AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024, LES TENDANCES ÉCONOMIQUES MONDIALES SONT SIMILAIRES À CELLES DE 2023

L'économie mondiale a continué de croître à un rythme soutenu

La croissance économique observée en 2023 s'est poursuivie au cours du premier semestre de 2024. Dans un contexte mouvementé de taux d'intérêt élevés et de conflits géopolitiques au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, l'économie mondiale a fait preuve de résilience¹⁰.

Bien que l'activité économique (voir glossaire) ait progressé à une cadence constante au niveau mondial, des **différences** ont été observées par rapport à 2023, et ce sur **plusieurs plans**¹¹:

- Parmi les économies avancées (voir glossaire), les États-Unis sont restés parmi les plus performants même si la dynamique s'est affaiblie au cours du premier semestre. Les ménages américains ont commencé à consommer moins et le marché du travail a également montré des signes d'affaiblissement;
- L'économie de la zone euro semblait avoir atteint son niveau le plus bas. L'activité économique a repris de la vigueur vers la fin du premier semestre (voir section 1.3);
- Une augmentation de la production industrielle et un nombre plus élevé de commandes de la part des entreprises pour réapprovisionner leurs stocks ont stimulé la dynamique du commerce international;
- L'économie chinoise a ralenti à la fin du premier semestre. Les problèmes persistants du secteur immobilier ont pesé sur la confiance des consommateurs et donc sur les dépenses.

L'inflation mondiale a poursuivi sa baisse

Au cours du premier semestre de 2024, l'inflation mondiale a continué à diminuer, bien qu'à un rythme légèrement plus lent (voir graphique 1). Plusieurs facteurs y ont contribué : l'atténuation des pressions sur le marché du travail, qui exerce une pression sur les salaires, et la persistance de prix élevés dans le secteur des services¹².

GRAPHIQUE1: Évolution de l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis



Source : Bureau of Labor Statistics ; Eurostat Remarque : L'inflation en Belgique et dans la zone euro est mesurée sur base de l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Voir références : FMI (avril 2024) et FMI (juillet 2024).

Voir références : BCE (juillet 2024), FMI (avril 2024) et FMI (juillet 2024).

Voir références : FMI (juillet 2024).

1.3. ÉVOLUTIONS EN BELGIQUE ET DANS LA ZONE EURO PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 2024

L'inflation a baissé lentement dans la zone euro, mais a augmenté en Belgique

Tout au long du premier semestre, l'inflation a poursuivi sa baisse dans la zone euro. Elle a continué à se rapprocher de l'objectif officiel de 2 %, mais le rythme de la baisse a ralenti (voir graphique 1). Cette lente descente de l'inflation s'explique en particulier par la persistance de prix élevés dans le secteur des services. À la fin du premier semestre de 2024, l'inflation dans la zone euro s'établissait à 2,5 % (en glissement annuel)¹³. Bien que ce niveau soit supérieur à l'objectif officiel de la BCE (2 %) et que l'inflation ait diminué plus lentement, la BCE était suffisamment confiante dans le fait que l'objectif serait atteint. En juin 2024, la BCE a dès lors abaissé son taux directeur de 4 % à 3,75 %¹⁴.

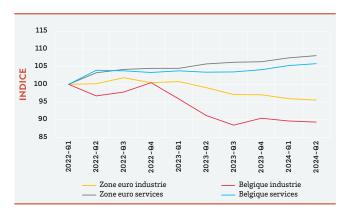
L'inflation en Belgique a été plus volatile que dans la zone euro. Elle a augmenté au cours du premier semestre pour atteindre 5,4 % (voir graphique 1). Cette progression est principalement due aux prix de l'énergie, à l'expiration des mesures de soutien qui avaient fait baisser les prix pendant la période de COVID-19, et aux prix élevés des services¹⁵.

Une croissance économique plus forte en Belgique que la zone euro, mais qui marque le pas

La croissance de l'activité économique dans la zone euro s'est accélérée au cours du premier semestre. Pendant les premier et deuxième trimestres, la croissance en glissement annuel s'élevait à 0,5 % et 0,6 % respectivement. La croissance a été plus forte en Belgique (+ 1,3 % et + 1,1 % respectivement)¹⁶.

La croissance de l'activité économique dans la zone euro et en Belgique a été principalement tirée par le secteur des services (voir graphique 2). En revanche, la production industrielle a été sous pression et a chuté au cours de la période étudiée. L'intensité de cette baisse s'est atténuée au cours du deuxième trimestre, alimentant les espoirs d'une reprise de la production industrielle.

GRAPHIQUE 2: Indice de production dans l'industrie manufacturière et les services dans la zone euro et en Belgique



Source: Eurostat, calculs IBSA

Remarque: indice en base 100 = 2022Q1. La production a été corrigée des effets saisonniers et calendaires. L'industrie manufacturière comprend les grands secteurs de l'exploitation minière, de l'industrie et de la production d'énergie.

Au premier semestre de 2024, la croissance économique de la zone euro a surtout été soutenue par la reprise du commerce international. Après une année 2023 globalement faible, les exportations européennes ont sensiblement augmenté en raison de la nécessité pour les entreprises de réapprovisionner leurs stocks (voir section 1.1). Les investissements des entreprises ont fortement diminué et la consommation des pouvoirs publics et des ménages s'est également affaiblie au cours du premier semestre¹⁷. Pour la Belgique, la croissance économique s'explique principalement par la poursuite d'investissements importants de la part des entreprises au premier semestre. La croissance de la consommation des ménages s'est affaiblie durant le premier semestre, mais est restée légèrement positive. Par ailleurs, la Belgique a moins profité que la zone euro de la reprise du commerce international au premier semestre de 2024¹⁸.

Voir références : BCE (mai 2024) et Commission européenne (mai 2024).

¹⁴ Cette baisse du taux directeur de la BCE est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue avant que la Réserve fédérale américaine (FED) procède à une baisse de ses taux d'intérêt directeurs. Bien que la FED ait commencé à relever ses taux directeurs plus tôt, et dans une plus forte mesure que la BCE, la BCE a maîtrisé l'inflation plus rapidement que son homologue américaine).

Voir références : ICN (septembre 2024).

Voir références : BNB (septembre 2024) et BCE (juillet 2024). Bien que la croissance économique soit restée faible dans la zone euro, ces chiffres de croissance mettent fin à une période de six mois de quasi-stagnation de l'activité économique. Le léger ralentissement du rythme de croissance en Belgique a quant à lui mis un terme à une année de croissance stable (+ 1,3 %).

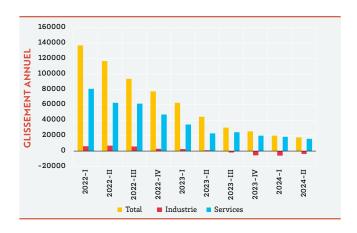
Voir références : BCE (juillet 2024) et BCE (septembre 2024).

¹⁸ Voir références : BFP (septembre 2024), BNB (juin 2024) et BNB (septembre 2024).

La croissance de l'emploi s'affaiblit

La croissance de l'emploi intérieur (voir glossaire) en Belgique a continué à ralentir (voir graphique 3). Au cours du premier semestre, l'emploi intérieur (voir glossaire) a augmenté en moyenne de 0,37 % en glissement annuel. Cette évolution a été marquée par la forte contraction de l'emploi industriel qui persiste maintenant depuis quatre trimestres. Dans la zone euro, le marché du travail a connu une évolution similaire, avec un ralentissement de la croissance de l'emploi. Au premier semestre, la croissance de l'emploi a ralenti pour atteindre 0,94 % en moyenne (contre 1,5 % au cours de la même période en 2023). Dans la zone euro également, ce sont les services qui ont créé des emplois nets¹⁹.

GRAPHIQUE 3 : Évolution de l'emploi intérieur en Belgique : total et par secteur



Source : BNB. Basé sur des données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

1.4. QUE DISENT LES DERNIÈRES PRÉVISIONS ?

L'économie mondiale croît à un rythme soutenu et l'inflation continue à baisser

Au niveau mondial, les prévisions pour les principales économies peuvent être résumées comme suit²⁰ :

- > L'économie mondiale devrait progresser de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025 (voir graphique 4).
- La forte croissance économique des États-Unis ne devrait pas se poursuivre. La croissance devrait s'établir à 2,6 % en 2024, puis baisser à 1,6 % en 2025. La croissance économique pourrait bien être soutenue par les réductions des taux directeurs de la FED²¹.
- > Les problèmes du secteur immobilier chinois continuent à peser sur la confiance en Chine. La croissance devrait ralentir pour atteindre 4,5 % en 2025 (par rapport à 4,9 % en 2024). En ce qui concerne l'inflation, la tendance à la baisse actuelle devrait se poursuivre à l'avenir.

Pour la zone euro, une croissance de 0,8 % est attendue en 2024, puis de 1,3 % en 2025 (voir graphique 4)²². La consommation devrait augmenter, de même que les exportations. L'industrie manufacturière devrait rester sous pression, et les derniers indicateurs suggèrent que cela n'est pas près de se terminer²³. L'inflation devrait poursuivre sa baisse (2,5 % en 2024 et 2,2 % en 2025)²⁴.

En Belgique, la croissance économique s'affaiblit et l'inflation diminue

La croissance économique belge devrait ralentir pour s'établir à 1,1 % en 2024 (voir graphique 4), après les 1,4 % enregistrés en 2023. La reprise du commerce international devrait accélérer le rythme de la croissance économique au second semestre. Cet effet favorable devrait se poursuivre jusqu'en 2025, année pour laquelle une croissance économique de 1.3 % est attendue²⁵.

Voir références : BCE (juillet 2024).

Voir références: BCE (septembre 2024), FMI (juillet 2024) et OCDE (septembre 2024).

La FED a abaissé ses taux d'intérêt directeurs de 0,5 point de pourcentage en septembre 2024.

Voir références : FMI (juillet 2024).

Voir références : BCE (septembre 2024).

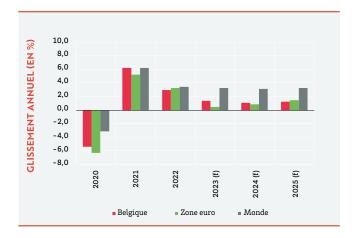
²⁴ Pour soutenir l'activité économique, la BCE a décidé d'abaisser à nouveau son taux d'intérêt directeur à 3,5 % en septembre.

²⁵ Voir références : BFP (septembre 2024).

L'inflation devrait ensuite se normaliser et s'établir à 3,2 % en 2024 (par rapport à 4,1 % en 2023). L'extinction des mesures de soutien visant à maîtriser les prix de l'énergie entraîne une hausse temporaire de l'inflation en 2024. Sous l'effet de la baisse des prix du pétrole, l'inflation devrait encore ralentir pour atteindre en moyenne 1,9 % en 2025. La diminution de l'inflation soutient le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité internationale. La croissance de la consommation et du commerce international devrait donc être un moteur important de la croissance en 2025.

L'emploi intérieur (voir glossaire) augmente moins qu'auparavant en raison d'une croissance économique plus faible. Une croissance de + 15 800 personnes est attendue pour 2024, ce qui représente un ralentissement significatif par rapport à 2023 (+ 40 700)²⁶. Cette baisse de l'emploi créé est principalement due à la diminution du nombre d'emplois créés dans le secteur marchand. La diminution du nombre d'emplois créés ne devrait pas se limiter à l'industrie manufacturière, mais devrait concerner tous les secteurs. Une activité économique attrayante en 2025 devrait entraîner une croissance de l'emploi de + 24 700 personnes²⁷.

GRAPHIQUE 4 : Évolution du PIB de l'économie mondiale, de la zone euro et de la Belgique



Source: FMI (octobre 2024) et BFP (septembre 2024)

Remarque: (f): perspectives

1.5. QUELS SONT LES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES ÉVOLUTIONS FUTURES ?

Les **prévisions** présentées dans ce chapitre s**ont sous-tendues par des incertitudes importantes**. Par ailleurs, des défis de taille subsistent, lesquels peuvent influencer la dynamique économique (belge) mondiale²⁸:

- > Conflits géopolitiques : la guerre russo-ukrainienne se poursuit et sa fin n'est malheureusement pas encore en vue. Au Moyen-Orient, les conflits menés sur plusieurs fronts créent une grande instabilité et un risque de guerre régionale majeure. Compte tenu de l'importance du Moyen-Orient pour la production de pétrole et le transport maritime international, une nouvelle escalade des conflits pourrait faire grimper les prix du transport maritime et du pétrole. Cette situation pourrait affecter la confiance des consommateurs et des entreprises, et donc la croissance de l'activité économique;
- Commerce international: les pays prennent de plus en plus de mesures ou menacent d'imposer des taxes à l'importation pour protéger leur économie, lesquelles taxes freinent le commerce international. Pour une économie ouverte comme la Belgique, une telle politique exercera évidemment une pression sur la croissance économique.

Bien qu'il n'y ait pas d'autres effets pour l'instant, les facteurs susmentionnés risquent de faire rebondir l'inflation (et les taux d'intérêt), une hausse qui obligera les banques centrales à adopter une politique monétaire plus restrictive (voir glossaire).

Voir références : BFP (septembre 2024).

²⁷ Voir références : BFP (septembre 2024).

²⁸ Voir références : BCE (septembre 2024), FMI (juillet 2024) et OCDE (septembre 2024).



2. CONJONCTURE À BRUXELLES

2.1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE RÉCENTE

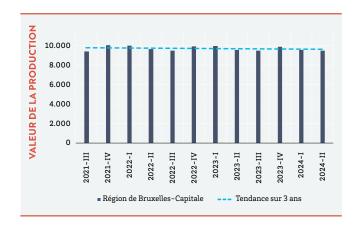
L'analyse de l'activité économique bruxelloise (voir glossaire), au cours des derniers trimestres écoulés, repose sur l'exploitation des déclarations TVA (voir glossaire). Par conséquent, seule l'activité des assujettis TVA²⁹ est appréhendée. Ensemble, ces activités marchandes représentent environ 46 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise³⁰. Ce choix s'explique par la nécessité de disposer de données trimestrielles récentes. Cela implique que la production du secteur non marchand n'est pas prise en compte, mais celle-ci est finalement peu soumis aux aléas conjoncturels. Certaines activités marchandes non soumises à la TVA ne sont également pas couvertes, telles que les activités financières.

Baisse de l'activité au premier semestre de 2024

L'année 2024 aurait mal commencé pour l'économie marchande bruxelloise. Par rapport au premier semestre de 2023, le secteur marchand se serait contracté de 2,5 % en 2024 (voir graphique 5). Une contraction de l'activité marchande serait également observée dans les deux autres régions, mais moins importante (-1,7 % en Flandre et -0,8 % en Wallonie).

Sur les trois dernières années, la valeur de la production du secteur marchand bruxellois baisse légèrement.

GRAPHIQUE 5: Évolution de l'activité du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)



Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Note: Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

Certaines activités marchandes sont exemptées de la TVA. C'est notamment le cas de la plupart des activités financières et d'assurance ou des activités médicales.

Estimation sur base des comptes régionaux, pour l'année 2021.

Encadré 1 : Comment mesurer la valeur de la production de l'activité marchande bruxelloise

L'indicateur de production des activités marchandes exploite les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises déclarés à la TVA. L'indicateur est construit selon les étapes suivantes:

- Regroupement sectoriel: Les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises sont classés par secteur (Nacebel à deux chiffres), afin de rassembler les données par catégorie économique homogène.
- 2. **Désaisonnalisation**: Les chiffres d'affaires sectoriels sont ajustés pour éliminer les variations saisonnières, ce qui permet une comparaison trimestrielle de la production.
- 3. Pondération sectorielle: Les chiffres d'affaires désaisonnalisés sont multipliés par un coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée. Ce coefficient reflète les disparités dans la capacité de chaque secteur à générer de la valeur à partir d'un volume de chiffre d'affaires équivalent. Par exemple, les activités commerciales génèrent généralement moins de richesse par euro de chiffre d'affaires que les autres secteurs.
- 4. **Agrégation :** Les valeurs sectorielles pondérées sont agrégées pour mesurer l'évolution de la production totale de l'ensemble des activités marchandes.

$$P_m = \sum_i CA_i \cdot Coef_VA_i$$

Où:

- P_m représente la production trimestrielle de l'ensemble des activités marchandes.
- CA_i correspond au chiffre d'affaires trimestriel désaisonnalisé du secteur i.
- Coef_VA_i est le coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée pour le secteur i.

Relâchement des investissements

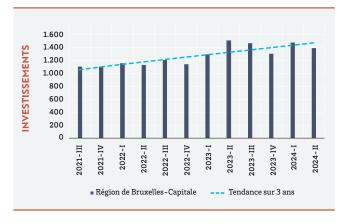
Au premier semestre de 2024, le secteur marchand bruxellois aurait investi autant qu'à la même période en 2023 (voir graphique 6). Cependant, ce niveau d'investissement serait principalement expliqué par des dépenses extraordinaires des secteurs de l'industrie alimentaire, de la recherche et développement scientifique et de la fabrication d'équipements électriques.

À l'inverse, dans de nombreux secteurs marchands, le rebond observé en 2023 semble s'essouffler. Une contraction des investissements est ainsi observée dans :

- l'industrie chimique;
- > la fabrication de voiture ;
-) la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels;
- l'hébergement;
- > les activités des sièges sociaux et conseil de gestion.

Dans le reste de la Belgique, la situation serait similaire. L'apparente stabilité des investissements serait, en réalité, le fait d'importantes dépenses ponctuelles, notamment dans les TIC.

GRAPHIQUE 6: Évolution des investissements du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), calculs IBSA. Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières.

La confiance des entrepreneurs et des ménages fléchit

Les entrepreneurs bruxellois restent inquiets

Au début de l'année 2023, la baisse des prix de l'énergie et du niveau de l'inflation avait redonné confiance aux entrepreneurs (voir graphique 7, voir glossaire). Toutefois, cet élan positif s'est rapidement dissipé, et la tendance actuelle est désormais orientée à la baisse.

Cette confiance en berne s'explique par la persistance d'un climat de forte incertitude. Le conflit en Ukraine et au Moyen-Orient, la volatilité des prix et des taux d'intérêts, l'industrie européenne en difficulté, demeurent autant de sources d'inquiétude pour les entrepreneurs bruxellois (voir chapitre 1). Dans le reste de la Belgique, la confiance des entreprises connait une dynamique similaire.

GRAPHIQUE 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2024), calculs IBSA Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

La confiance des ménages bruxellois décline

En 2024, les ménages bruxellois manifestent à nouveau des signes d'inquiétude quant à l'avenir. Pour rappel, durant la crise énergétique de 2022, leur niveau de confiance avait atteint un point historiquement bas³¹ (voir graphique 8, voir glossaire). La situation s'était ensuite progressivement améliorée, portée par la baisse des prix, la diminution de l'inflation et la reprise du pouvoir d'achat grâce à l'indexation des salaires, jusqu'à la fin de 2023. Cependant, en 2024, le ralentissement économique et les annonces de fermetures de grands sites industriels, tels que Van Hool en Flandre et Audi à Bruxelles, ont ravivé ces inquiétudes. Une nouvelle période de morosité pourrait ainsi s'installer chez les ménages bruxellois, comme dans le reste de la Belgique.

GRAPHIQUE 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête



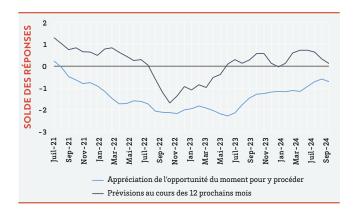
Source : BNB (octobre 2024), calculs IBSA Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Il s'agit du niveau le plus bas observé au cours de ces 10 dernières années.

Les ménages reportent moins souvent leurs achats importants

Avec la crise inflationniste, les ménages bruxellois avaient largement signifié la volonté de reporter leurs achats importants. À la fin de l'année 2022, l'indice de prévision des achats importants se situait à un niveau extraordinairement bas (voir graphique 9). Cependant, au fil de l'année 2023, les ménages se sont montrés de plus en plus favorables à l'idée de reprendre leurs achats importants. L'indexation des revenus, la baisse du niveau d'inflation et les primes aux factures énergétiques sont autant de facteurs qui ont favorisé cette reprise. En 2024, l'appréciation de l'opportunité de faire des achats importants a encore augmenté.

GRAPHIQUE 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2024), calculs IBSA Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

2.2. FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DES SECTEURS MARCHANDS AU PREMIER SEMESTRE DE 2024

Cette analyse sectorielle porte sur l'évolution récente de la production et des investissements des activités du secteur marchand. Ces activités sont étudiées au travers de quatre grands regroupements : l'industrie manufacturière, la construction, les services à la production et les services à la personne. Ensemble, ces activités marchandes représentaient environ 46 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2021.

La valeur de la production de l'industrie manufacturière baisse encore en 2024

Au premier semestre de 2024, l'industrie manufacturière ne représente que 5 % de la création de richesse de l'économie marchande bruxelloise, contre 22,5 % en Flandre et 23,8 % en Wallonie. Par ailleurs, une part significative de la richesse générée par les acteurs bruxellois du secteur correspond à de l'activité de bureau de soutien à l'industrie flamande et wallonne.

Le contexte du premier semestre de 2024 reste particulièrement défavorable pour les activités manufacturières :

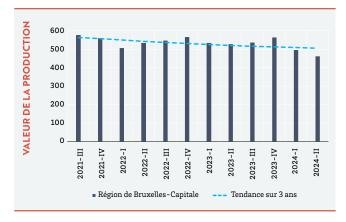
Les prix élevés de l'électricité et du gaz continuent d'affecter le secteur qui est un grand consommateur de produits énergétiques. Si les prix de l'énergie ont connu une baisse en 2023, ils restent encore environ deux fois supérieurs à ceux de 2019 en Europe. Ces prix pèsent lourdement sur la compétitivité des entreprises européennes vis-à-vis du reste du monde;

- La hausse des taux d'intérêt et les coûts d'emprunt plus élevés qui en découlent pèsent sur le secteur industriel, qui requiert généralement un niveau d'investissement plus important que les autres secteurs;
- L'affaiblissement du contexte international, et en particulier de l'économie allemande, a un impact défavorable sur le secteur, qui dépend largement des échanges internationaux (voir section 1.1).

Ces divers facteurs aggravent une situation structurellement complexe pour la production manufacturière en milieu urbain, qui doit également composer avec des coûts fonciers élevés.

Au premier semestre de 2024, **la valeur de la production du secteur manufacturier bruxellois a diminué de 9,9** % sur base annuelle. Dans le reste de la Belgique, le secteur industriel se trouve aussi en difficulté. **En Flandre, l'industrie connait une contraction de 1,8** %, liée à un repli de l'industrie chimique (- 6 %) et de la métallurgie (- 13 %) et à la fabrication de machines et d'équipements (- 13 %). En Wallonie, la valeur de la production du secteur est restée constante.

GRAPHIQUE 10 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière (en millions d'€ constants de 2021)



Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

Ci-dessous, l'évolution de la valeur de la production des principales activités industrielles bruxelloises :

- > les industries alimentaires, qui représentent 9 % de la création de valeur de l'industrie bruxelloise, ont été particulièrement ébranlées par les crises successives. Depuis 2019, la création de valeur de ces dernières a baissé de 29 % sur le territoire bruxellois (voir tableau 1). Cette baisse s'explique notamment par la migration de grands acteurs vers les régions voisines. Au premier semestre de 2024, la valeur de la production des industries alimentaires a cependant augmenté de 2 % en glissement annuel. La fabrication de boissons a aussi connu une croissance, de 5 % en glissement annuel.
- > L'industrie chimique, dont le volume de production avait fortement ralenti en 2023 se contracte encore au premier semestre de 2024 (-18%). Cette forte contraction observée également en Flandre et en Wallonie serait directement liée à une chute de l'activité au Port d'Anvers, principal pôle des activités chimique en Belgique. À l'inverse, l'activité de l'industrie pharmaceutique a rebondi à Bruxelles au premier semestre de 2024 (+37%).
- La construction automobile, qui représentait encore 24 % de la création de valeur de l'industrie bruxelloise en 2023, est marquée par une forte contraction de son activité depuis le premier semestre de 2024. Avec la fermeture annoncée de l'usine Audi à Forest et en l'absence de repreneur, le secteur de l'industrie automobile à Bruxelles pourrait bientôt complètement disparaître.

TABLEAU 1 : Évolution de l'activité économique au sein de l'industrie manufacturière

	Poids de l'activité au sein du secteur de la construction (en 2023)	Variation S1 2023 – S1 2024	Variation S1 2019 – S1 2024
Construction et assemblage de véhicules automobile	24 %	- 46 %	- 45 %
Industrie chimique	6 %	- 18 %	+ 13 %
Industrie pharmaceutique	7 %	+ 37 %	+ 16 %
Industries alimentaires	9 %	+ 2 %	- 29 %
Fabrication de boissons	9 %	+ 5 %	+ 2 %
Ensemble de l'industrie manufacturière	100 %	- 10 %	- 21 %

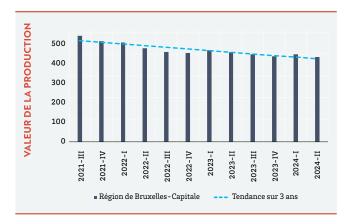
Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Le secteur de la construction se contracte encore

Le secteur de la construction compte pour 4,1 % de la production de l'économie marchande bruxelloise au premier semestre de 2024. Dans le reste de la Belgique, son poids est deux fois plus important.

En 2022, la flambée des prix de l'énergie et des matériaux de construction a intensifié les tensions sur un secteur déjà affaibli par la crise sanitaire. Au début de 2024, la construction reste l'un des secteurs ayant connu la plus forte hausse des prix en deux ans. Cette augmentation des coûts a durablement impacté la demande pour le secteur. Dans ce contexte défavorable, l'activité de la construction s'est encore contractée au premier semestre de 2024 (- 5 % en glissement annuel, voir graphique 11). Les sous-secteurs les plus touchés par cette baisse sont le génie civil (-17 %) et les travaux de construction spécialisés (-7 %). À l'inverse, le secteur de la construction de bâtiments et la promotion immobilière connaît une légère croissance, + 1 % sur base annuelle (voir tableau 2).

GRAPHIQUE 11 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur de la construction (en millions d'€ constants de 2021)



Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

TABLEAU 2 : Évolution de l'activité économique au sein de la construction

	Poids de l'activité au sein du secteur de la construction (en 2023)	Variation S1 2023 – S1 2024	Variation S1 2019 – S1 2024
Construction de bâtiments	36 %	+1%	- 27 %
Génie civil	6 %	- 17 %	- 43 %
Travaux de construction spécialisés	58 %	- 7 %	+ 14 %
Ensemble de l'industrie manufacturière	100%	- 5 %	- 17 %

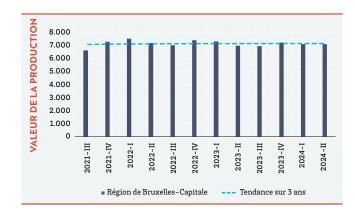
Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

La valeur des services à la production n'augmente plus

Les services à la production génèrent 75 % de la valeur de la production de l'économie marchande bruxelloise, contre 50 % dans le reste de la Belgique. Ce regroupement d'activités adressées aux entreprises englobe notamment le conseil de gestion, le commerce de gros, le transport de marchandises et les télécommunications.

Depuis 2022, l'activité des services à la production n'augmente plus en Région bruxelloise. Au premier semestre de 2024, le secteur s'est même replié de - 0,7 % sur base annuelle (voir tableau 3).

GRAPHIQUE 12 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la production (en millions d'€ constants de 2021)



Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux),

Note: Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

20

Le secteur de l'information et communication, qui connait actuellement une mutation profonde et rapide avec le développement des intelligences artificielles, est en peine en Région bruxelloise:

- Le secteur des télécommunications a enregistré une nouvelle baisse de 3 % sur une base annuelle. Cette baisse persistante de l'activité pourrait être attribuée pour partie à la diminution continue du nombre de clients pour la télévision numérique, qui se tournent plutôt vers les plateformes de streaming internationales³². Le secteur pourrait cependant bientôt récolter les fruits des importants investissements réalisés dans le déploiement de la fibre optique en Région bruxelloise;
- Les activités de production de films, de vidéos, d'enregistrement sonore et d'édition musicale se contracte de 8 % sur une base annuelle. Depuis 2019, l'activité du secteur a chuté de 27 %;
- Les activités de programmation, conseil et autres activités informatiques se contractent de 18 % sur base une annuelle. Cette baisse survient après plusieurs années de croissance.

- À l'inverse, d'autres activités de service à la production continuent de progresser. Parmi ces activités, qui portent la croissance bruxelloise depuis plusieurs années, se trouvent :
- Les activités juridiques et comptables et les services administratifs de bureau qui augmentent respectivement de 2 % et 21 % sur base annuelle;
- > La recherche et développement scientifique qui poursuit son expansion sur le territoire bruxellois (+ 29 % sur base annuelle et + 177 % depuis 2019).

Il est utile de rappeler que les services à la production qui ont stimulé la croissance en Région bruxelloise ces dernières années (sièges sociaux, consultance, activités juridiques et comptables, programmation, activités scientifiques) emploient principalement des travailleurs hautement qualifiés. À l'inverse, les grandes activités qui ont connu les replis les plus importants (commerce de gros, activités d'entreposage) emploient des travailleurs moins qualifiés. À l'avenir, ces tendances pourraient avoir des répercussions négatives sur l'intégration professionnelle des Bruxellois moins qualifiés au sein de la Région.

TABLEAU 3 : Évolution de l'activité économique au sein des services à la production

	Poids de l'activité au sein des services à la production (en 2023)	Variation S1 2023 – S1 2024	Variation S1 2019 – S1 2024
Télécommunications	8 %	- 3 %	- 17 %
Programmation, conseil et autres activités informatiques	9 %	- 18 %	+ 10 %
Production de films, de vidéos, enregistrement sonore et édition musicale	2 %	- 8 %	- 27 %
Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	2 %	+ 21 %	+ 72 %
Activités juridiques et comptables	5 %	+ 2 %	+ 11 %
Recherche-développement scientifique	1%	+ 29 %	+ 177 %
Ensemble des services à la production	100 %	-1%	+4%

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

21

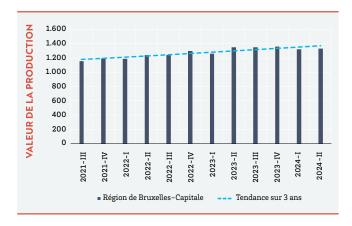
Le chiffre d'affaires des plateformes internationales de streaming n'apparait pas dans les chiffres régionaux du secteur des télécommunications ou de la distribution de films et de productions télévisuelles.

L'activité des services aux personnes progresse encore

Le secteur des services aux personnes, qui regroupe notamment l'Horeca et le commerce de détail, compte pour 14 % de l'économie marchande bruxelloise. Le secteur a une importance comparable dans les deux autres régions belges.

Au premier semestre de 2024, les services aux personnes progressent de 1,5 % sur une base annuelle en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 13 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la personne (en millions d'€ constants de 2021)



Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note: Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

La majorité des services aux personnes ont relativement bien commencé l'année. Au premier semestre de 2024 :

- L'hébergement et la restauration ont enregistré une hausse de leur activité, de respectivement 4 % et 3 % sur une base annuelle. La croissance de l'activité du secteur de l'hébergement est en lien avec les importants investissements du secteur en 2023.
- **Les activités récréatives, artistiques et de spectacle** ont progressé de 1 % sur base annuelle et de 12 % par rapport à 2019.
- ▶ Le commerce de détail (hors véhicules automobiles) a renoué avec la croissance après une longue période de contraction (+ 3 % en glissement annuel, - 7 % par rapport à 2019). Cette croissance est portée par le commerce de produits alimentaires et la vente à distance. À l'inverse, les ventes en magasin dans le secteur de l'habillement baissent encore en 2024.

À l'inverse, la valeur de l'activité du commerce (de gros et de détail) et de la réparation de véhicules automobiles recule de 3 % sur une base annuelle.

TABLEAU 4 : Évolution de l'activité économique au sein des services aux personnes

	Poids de l'activité au sein des services aux personnes (en 2023)	Variation 2023-2022	Variation 2023-2019
Commerce de détail (hors véhicules automobiles)	33 %	+ 3 %	- 7 %
Restauration	24 %	+ 3 %	+ 19 %
Hébergement	7 %	+ 4 %	+ 5 %
Activités créatives artistiques et de spectacle	7 %	+1%	+ 12 %
Commerce et réparation de véhicules automobiles	21%	- 3 %	+ 17 %
Ensemble des services aux personnes	100 %	+1%	+6%

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

2.3. EMPLOI ET CHÔMAGE

Le nombre de salariés bruxellois est en baisse au premier semestre 2024 alors que le volume de travail continue de progresser

Les données trimestrielles de l'ONSS (corrigées des variations saisonnières) permettent d'analyser l'évolution de l'emploi salarié en Région bruxelloise selon le lieu de résidence (voir glossaire) jusqu'au deuxième trimestre 2024. L'emploi est mesuré soit en nombre de travailleurs, soit en équivalents temps-plein (ETP, voir glossaire) qui indiquent l'évolution du volume de travail.

Sur base de ces chiffres, le nombre de salariés bruxellois a légèrement diminué au cours de la première moitié de l'année 2024, en glissement trimestriel (voir graphique 14). Le nombre de salariés bruxellois a ainsi baissé de 0,1 % en moyenne durant les deux premiers trimestres 2024, après avoir augmenté de 0,3 % en moyenne durant les deux derniers trimestres de l'année précédente. Même s'il s'agit d'une baisse très minime en termes relatifs, cette diminution du nombre de salariés bruxellois marque un coup d'arrêt après plusieurs trimestres de croissance dynamique de l'emploi. En termes absolus, cela représente environ 600 salariés bruxellois en moins durant le premier semestre 2024, alors qu'il y avait eu environ 2 400 salariés bruxellois supplémentaires durant le deuxième semestre 2023. Le nombre de salariés bruxellois n'avait plus baissé depuis le début de la crise sanitaire.

Néanmoins, cette baisse de l'emploi des salariés bruxellois au premier semestre 2024 peut être nuancée :

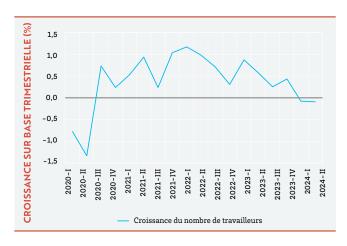
- en termes relatifs, la baisse observée durant la première moitié de l'année 2024 reste limitée, notamment au regard des deux premiers trimestres 2020 (respectivement - 0,8 % et - 1,3 %);
- en termes absolus, le nombre de salariés bruxellois reste plus élevé au deuxième trimestre 2024 par rapport au même trimestre de l'année précédente (environ 1 800 travailleurs supplémentaires);

Par ailleurs, l'emploi des salariés bruxellois a diminué moins fortement qu'au niveau belge (- 0,2 % en moyenne sur les deux premiers trimestres 2024). Cette stagnation de l'emploi depuis plus d'un an fait echo à la stagnation de l'activité économique. La baisse de l'emploi salarié bruxellois au premier semestre 2024 est probablement liée à la contraction de l'activité économique bruxelloise dans l'ensemble des secteurs marchands. L'activité économique s'est surtout contractée dans l'industrie manufacturière mais également dans la construction, les services à la production et les services aux personnes dans une moindre mesure (voir chapitre 2.2).

Contrairement au nombre de salariés bruxellois, le volume de travail des salariés bruxellois a progressé en glissement trimestriel (voir graphique 15). Le nombre d'ETP bruxellois a augmenté de 0,3 % en moyenne au cours des deux premiers trimestres 2024, de façon plus marquée qu'aux deux derniers trimestres 2023 (+ 0,1 % en moyenne). Le volume de travail des salariés bruxellois au deuxième trimestre 2024 est plus élevé que celui observé au même trimestre à un an d'écart (près de 2 900 ETP supplémentaires).

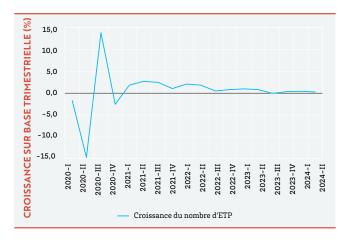
Le volume de travail est aussi en hausse au niveau belge au cours des deux premiers trimestres 2024 (+ 0,2 % en moyenne par trimestre).

GRAPHIQUE 14: Évolution du nombre de travailleurs salariés bruxellois



Source : ONSS, calculs IBSA Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières

GRAPHIQUE 15 : Évolution du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois



Source: ONSS, calculs IBSA

Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières

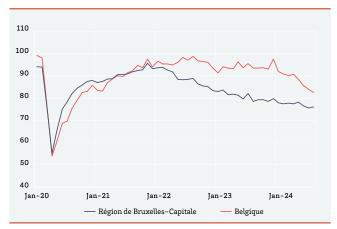
Le travail intérimaire bruxellois diminue tandis que les prévisions d'emploi se dégradent dans l'industrie manufacturière

Le nombre d'heures prestées par les travailleurs du secteur de l'intérim bruxellois et les prévisions d'embauche qui ressortent des enquêtes auprès des entreprises permettent d'analyser l'évolution de l'emploi selon le lieu de travail sur le territoire bruxellois dans le passé récent. Étant donné leur caractère avancé (voir gloassaire), ils permettent également de se faire une idée de l'évolution sur le marché du travail pour les mois à venir.

Après être resté globalement stable sur la majeure partie de 2023, le recours au travail intérimaire en Région bruxelloise recule fortement depuis fin 2023. L'indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois est ainsi passé de 97 en décembre 2023 à 82 en août 2024 (base janvier 2019 = 100, voir graphique 16). Cela représente une chute du volume de travail intérimaire de plus de 15 % durant cette période.

Au niveau national, l'indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim a diminué de façon pratiquement continue depuis le début de 2022 et la baisse s'est poursuivie au cours de 8 premiers mois de 2024. Mais, alors que précédemment le recul avait été beaucoup plus marqué en Belgique qu'à Bruxelles, ce n'est plus le cas désormais. De fait, avec la forte baisse enregistrée dans l'intérim bruxellois depuis fin 2023, l'écart dans l'évolution du travail intérimaire entre la Région bruxelloise et la Belgique s'est nettement resserré. Si l'indice bruxellois dépassait encore l'indice belge de 14 pp en janvier 2024, la différence n'était plus que de 7 pp en août 2024.

GRAPHIQUE 16: Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)



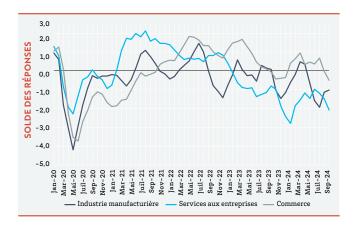
Source: FEDERGON, calculs IBSA

Note : données mensuelles corrigées des variations saisonnières

Le graphique 17 présente l'évolution des intentions de recrutement pour les trois mois à venir au sein des entreprises bruxelloises actives dans trois secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce et industrie). Sur base des enquêtes de la BNB auprès des entreprises (voir glossaire), les intentions de recrutement s'améliorent jusqu'en avril 2024. Toutefois à partir de mai 2024, la situation diffère selon le secteur.

- La situation reste optimiste dans le commerce, avec des intentions d'embauche supérieures à leur moyenne de long terme et un niveau qui se maintient malgré quelques remous.
- La situation est en revanche plutôt pessimiste dans les deux autres secteurs :
 - les intentions de recrutement dans l'important secteur des services aux entreprises se maintiennent globalement au niveau observé en avril 2024 mais restent sous leur moyenne de long terme;
 - les intentions de recrutement dans l'industrie manufacturière ont chuté fortement, et sont repassées en-dessous de leur moyenne de long terme.

GRAPHIQUE 17: Prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2024), calculs IBSA Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

En résumé, les indicateurs conjoncturels que sont le nombre d'heures prestées dans le secteur intérimaire et les prévisions d'embauche des entreprises indiquent une détérioration de la situation sur le marché du travail en Région bruxelloise:

- les entreprises bruxelloises ont moins recours à l'intérim depuis fin 2023 ;
- le climat reste morose au regard des intentions de recrutement dans les services aux entreprises depuis avril 2024, voire se détériore dans l'industrie manufacturière.

Le chômage continue d'augmenter depuis 21 mois consécutifs

En septembre 2024, la Région bruxelloise comptait 93 356 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi inoccupés (DEI, voir glossaire), selon les chiffres sur le chômage administratif fournis par Actiris. Par rapport à l'année précédente, ce nombre a augmenté de 2,5 %, ce qui représente 2268 DEI supplémentaires. Ce sont les « autres demandeurs d'emplois », soit ceux qui ne sont ni des demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations ni des jeunes en stages d'insertion, qui contribuent principalement à cette hausse du chômage bruxellois. Cela s'explique en partie par l'allongement de la durée de validité d'inscription des chercheurs d'emploi usagers du CPAS en 2023 (passant de 3 mois à une durée variable, en moyenne de 6 mois). Ces travailleurs bénéficient depuis lors d'un accompagnement à la recherche d'emploi plus long, augmentant de facto le nombre de personnes inscrites comme DEI en Région bruxelloise³³.

Le nombre de chômeurs bruxellois est en constante augmentation depuis janvier 2023, soit 21 mois de hausse consécutifs (en glissement annuel). Le marché du travail est sous tension. Le nombre d'offres d'emplois (hors intérim) recensées par Actiris est en constante diminution depuis le dernier trimestre 2022. En septembre 2024, Actiris recensait 15,6 % d'offres d'emploi en moins (à un an d'écart). Il y a donc moins d'offres d'emplois pour un nombre grandissant de DEI. Cela peut signifier notamment :

- une moins bonne adéquation entre les profils recherchés pour ces postes et les profils disponibles parmi les DEI;
- un moindre besoin de main-d'œuvre lié à la contraction de l'activité économique au premier semestre 2024 (voir chapitre 2.2).

La baisse du nombre d'offres d'emplois reçues par Actiris est moins marquée depuis mars 2023³⁴.

³³ Voir références ACTIRIS (janvier 2024).

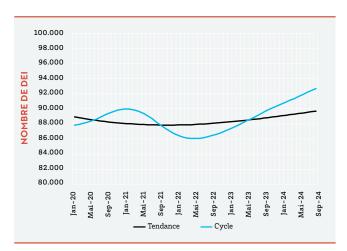
³⁴ Voir références View.brussels (septembre 2024).

Le rythme de progression du chômage bruxellois se maintient.

Le nombre de DEI bruxellois a augmenté de 2,8 % au deuxième trimestre 2024 et de 4,4 % au troisième trimestre 2024 (contre respectivement 2,9 % et 4,5 % pour ces mêmes trimestres en 2023). L'impact des ressortissants ukrainiens sur le chômage bruxellois est toutefois nettement moindre par rapport à l'année dernière: 204 ressortissants de nationalité ukrainienne se sont inscrits comme demandeurs d'emploi entre fin septembre 2023 et fin septembre 2024 (contre 903 à un an d'écart).

Le niveau moyen de chômage administratif des Bruxellois durant les 9 premiers mois de 2024 est plus élevé que celui observé lors de la crise sanitaire en 2020 et en 2021. Le niveau de chômage bruxellois était repassé au-dessus de sa tendance de long terme en milieu d'année 2023, et l'écart par rapport à celle-ci continue de se creuser (voir graphique 18).

GRAPHIQUE 18 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Actiris, calculs IBSA

Note : données corrigées des variations saisonnières

La progression du chômage administratif des Bruxellois diffère selon les catégories d'âge (voir graphique 19):

- > Le nombre de DEI bruxellois âgés de moins de 25 ans continue d'augmenter, bien que le rythme de progression ralentisse. Leur nombre a ainsi augmenté de 9,5 % au deuxième trimestre 2024 et de 8,7 % au troisième trimestre 2024 (en glissement annuel) contre en moyenne 10,1 % au dernier trimestre 2023 et au premier trimestre 2024.
- La progression du chômage administratif des Bruxellois âgés de 25 à 49 ans s'est accélérée, avec une hausse de 5,8 % au troisième trimestre 2024 en glissement annuel (contre 3,4 % au même trimestre de l'année précédente).
- En revanche, les chercheurs d'emploi âgés de 50 ans et plus sont en légère diminution depuis le deuxième trimestre 2024 (à un an d'écart) et l'évolution reste très limitée

GRAPHIQUE 19 : Croissance du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par classe d'âge

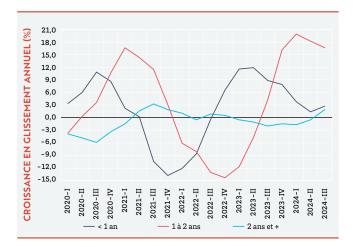


Source : Actiris, calculs IBSA

La progression du chômage diffère également selon les catégories de durée (voir graphique 20). De plus en plus de DEI sont au chômage pour des périodes relativement longues:

- Au troisième trimestre 2024, le chômage de longue durée (2 ans et plus) a augmenté de 1,9 %, en glissement annuel, alors qu'il était en baisse les trimestres précédents.
- Alors qu'en 2023, les DEI de courte durée (moins de 1 an) étaient les principaux contributeurs à l'augmentation du chômage administratif des Bruxellois, ce n'est plus le cas. Ainsi, durant les trois premiers trimestres 2024, les DEI au chômage depuis 1 à 2 ans ont contribué plus fortement à la hausse du chômage administratif bruxellois, alors qu'il s'agit de la catégorie la plus petite en termes absolus. Le nombre de DEI au chômage depuis 1 à 2 ans a fortement progressé trimestriellement depuis fin 2023, avec notamment une hausse de 16,6 % au troisième trimestre 2024.

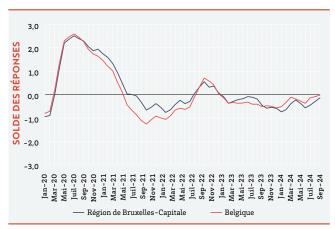
GRAPHIQUE 20 : Croissance du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par durée du chômage



Source: Actiris, calculs IBSA

Sur base des enquêtes mensuelles de la BNB (voir glossaire), les attentes des ménages bruxellois relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois se sont globalement détériorées depuis début 2024 (voir graphique 21). Les ménages bruxellois perçoivent néanmoins la situation en matière de chômage plus favorablement que les ménages belges. Les annonces d'intention de procéder à un licenciement collectif pourraient impacter la perception du chômage des ménages. Celles recensées par le SPF Emploi entre janvier et septembre 2024 concernent davantage de travailleurs occupés en Flandre (pour moitié Van Hool), ainsi qu'en Région bruxelloise dans une moindre mesure. La Wallonie est peu impactée par ces annonces.

GRAPHIQUE 21 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête



Source: BNB (octobre 2024, calculs IBSA

Note: solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois, une augmentation (diminution) du solde indique une détérioration (amélioration) des prévisions en matière de chômage



GLOSSAIRE

Activité économique

Dans cette publication, l'évolution de l'activité économique est appréhendée via deux mesures :

- Le Produit Intérieur Brut (PIB): Cet indicateur permet de mesurer les richesses créées au cours d'une période donnée. Cette richesse correspond à la valeur de la production diminuée des coûts intermédiaires (valeur des achats).
- Le chiffre d'affaires (CA): Il correspond à la valeur de la production (valeur des ventes) au sein des secteurs de l'économie marchande non financière. Cette mesure permet d'appréhender l'activité économique sous certaines limites:
 - Un périmètre limité: Seule l'évolution de l'activité des secteurs de l'économie marchande non financière est appréhendée via cette mesure. En Région de Bruxelles-Capitale, ces secteurs génèrent 47 % de la création de richesse totale de la Région.
 - Une mesure très imparfaite de la création de richesse:
 D'un secteur à l'autre ou d'une période à l'autre, un même montant de chiffre d'affaires peu représenter une création de richesse différente parce que les coûts intermédiaires varient.

Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraie son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

> Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidants dans cette région.

> Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de l 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

> Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

Taux de croissance en glissement annuel=
$$\frac{X_{T}-X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

> Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

Taux de croissance en glissement trimestriel =
$$\frac{X_{T} - X_{T-1}}{X_{T}}$$

> Indicateur avancé

Un indicateur dont l'évolution précède les évolutions économiques attendues, comme par exemple l'indicateur de la confiance des entreprises.

Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classifier le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source: FMI). Le WEO classifie le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

> Politique monétaire restrictive

Une politique monétaire restrictive est une politique menée par une banque centrale afin de faire baisser les prix en ralentissant l'activité économique (consommation et investissements) via :

- La hausse du taux d'intérêt directeur

Les banques ont la possibilité de prendre des décisions concernant leurs excédents de liquidités non utilisées. Elles ont le choix entre prêter cet argent aux particuliers ou le déposer auprès de la Banque centrale, qui les rémunère à un taux d'intérêt donné. Lorsque la Banque centrale augmente ses taux d'intérêt, cela encourage les banques à préférer déposer leurs excédents auprès de la Banque centrale, au détriment des ménages et des entreprises. En conséquence, cela rend le prêt aux particuliers moins attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si les consommateurs et les investisseurs ont un accès réduit au crédit, l'effet indirect de cette politique est susceptible de ralentir l'activité économique, entraînant une diminution de la consommation et des investissements. Cette diminution de la demande se traduit par une baisse des prix sur le marché, visant à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. En fin de compte, cette dynamique contribue à ralentir l'inflation, la ramenant à des niveaux considérés comme "acceptables" par la Banque centrale.

- Le resserrement quantitatif

Une banque centrale peut mettre en œuvre un resserrement quantitative en vendant des titres sur le marché, ce qui a pour effet de retirer des liquidités du système bancaire. Lorsque la banque centrale réduit la masse monétaire en circulation dans l'économie, les taux d'intérêt augmentent. La hausse d'intérêt affecte à la baisse la demande globale, ce qui permet de lutter contre l'inflation.

> Pouvoir d'achat des ménages

Le revenu disponible des ménages représente le revenu dont un ménage dispose pour consommer et épargner. C'est la somme:

- · des revenus tels que les salaires et traitements ;
- des prestations sociales (pensions, allocations chômage...);
- des revenus financiers ; diminuée de tout impôt et cotisation sociale.

Le revenu disponible est exprimé en **termes réels** lorsqu'il est ajusté pour éliminer les effets de variation des prix d'une année à l'autre.

Le **pouvoir d'achat** des ménages est estimé comme le **revenu** disponible réel par habitant.

RÉFÉRENCES

- ACTIRIS (janvier 2024). Les chiffres annuels du chômage en Région bruxelloise. En ligne : https://press.actiris.be/les-chiffres-annuels-du-chomage-en-region-bruxelloise
- » BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (juillet 2024). « Bulletin économique, numéro 5/2024 », Banque centrale européenne.
- » BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (septembre 2024). « Bulletin économique, numéro 6/2024 », Banque centrale européenne.
- » BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (juin 2024). « L'économie belge devrait progresser de 0,4 % au deuxième trimestre de 2024 », BNB, Business Cycle Monitor.
- » BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (septembre 2024). « L'économie belge devrait afficher une croissance globalement stable de 0,2 % au troisième trimestre », BNB, Business Cycle Monitor.
- » BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (février 2024). « Budget économique 2024 Perspectives économiques 2025-2029 de février 2024 », BFP.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (septembre 2024). « Budget économique Perspectives économiques 2024-2025 de septembre 2024 », BFP.
- > COMMISSION EUROPÉENNE (mai 2024). « European Economic Forecast, Spring 2024: a gradual expansion amid high geopolitical risks », European Economy Institutional Paper 286, Commission européenne.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (janvier 2024). « Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2024 : Le recul de l'inflation et la stabilité de la croissance ouvrent la voie à un atterrissage en douceur », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (avril 2024). « Perspectives de l'économie mondiale, avril 2024 : Reprise stable mais lente : résilience sur fond de disparités », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (juillet 2024). « Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2024 : L'économie mondiale dans une situation délicate », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- > INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (février 2024). « La croissance économique belge s'établit à 0,3 % au quatrième trimestre de 2023. Sur l'ensemble de l'année, l'économie a progressé de 1,5 % », ICN.
- > INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (septembre 2024). « Analyse des prix Rapport semestriel 2024 de l'Institut des comptes nationaux. Évolution de l'inflation en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre 2024 », ICN.
- OCDE (septembre 2024). « Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire L'économie mondiale à un tournant », OCDE.
- > View.brussels. Évolution du marché de l'emploi Rapport mensuel septembre 2024.

LISTE DES TABLEAUX

- > Tableau 1 : Évolution de l'activité économique au sein de l'industrie manufacturière
- > Tableau 2 : Évolution de l'activité économique au sein de la construction
- Tableau 3 : Évolution de l'activité économique au sein des services à la production
- Tableau 4 : Évolution de l'activité économique au sein des services aux personnes

LISTE DES GRAPHIQUES

- > Graphique 1 : Évolution de l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis
- > Graphique 2 : Indice de production dans l'industrie manufacturière et les services dans la zone euro et en Belgique
- > Graphique 3 : Évolution de l'emploi intérieur en Belgique : total et par secteur
- > Graphique 4 : Évolution du PIB de l'économie mondiale, de la zone euro et de la Belgique
- > Graphique 5 : Évolution de l'activité du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)
- Graphique 6 : Évolution des investissements du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)
- > Graphique 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête
- > Graphique 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête
- > Graphique 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- > Graphique 10 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière (en millions d'€ constants de 2021)
- > Graphique 11 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur de la construction (en millions d'€ constants de
- > Graphique 12 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la production (en millions d'€ constants
- > Graphique 13 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la personne (en millions d'€ constants
- > Graphique 14 : Évolution du nombre de travailleurs salariés bruxellois
- Graphique 15: Évolution du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois
- > Graphique 16 : Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)
- > Graphique 17 : Prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête
- Graphique 18: Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale
- > Graphique 19: Croissance du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par classe d'âge
- > Graphique 20 : Croissance du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par durée du chômage
- > Graphique 21: Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête

